Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 8 Chaouel 1445
17 Avril 2024

N° 45

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **941**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **942**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **944**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **945**
Avis aux créanciers..... **948**
Convocations
Sociétés anonymes **948**
Divers
Avis au public..... **950**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de BTK SICAV **952**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société SUNRISE PALACE HOTELS

Société anonyme

Au capital de 41 208 800 Dinars

Siège social : Immeuble Lake Tawer - avenue Béji Caid Essbsi - 1053 - Tunis

Matricule Fiscal : 1634713J/A/M/000

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01 Juillet 2023, enregistré le 20 octobre 2023 à la recette des enregistrements des actes 1er bureau - Tunis sous le n°23504938 quittance numéro 9150 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises de Tunis le 15/3/2024 sous le numéro AC09302024 les associés ont décidé de :

- Augmenter le capital de la société de 6 791 200 Dinars par création de 67912 actions nouvelles pour le porter à 41 208 800 Dinars à 48 000 000 Dinars.

2024R00891SANB2

Société de Recherches et d'Exploitation des Pétroles en Tunisie - SEREPT

Société anonyme

Au capital de 7 217 320 Dinars

Siège social : 8, Rue Slimen Ben Slimen - El Manar II - 2092 - Tunis

MF : 006194D/P/M/000

IU : 0006194D

En vertu des décisions du Conseil d'Administration n° 332 réuni en date du 22 Mars 2024, enregistré à la recette des finances El Menzah 9 le 26 Mars 2024, sous le n°24800924 quittance n°M028296, il a été décidé de :

- Désigner Monsieur Mohamed Hazem Ennaifar aux fonctions de Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur. Le Président Directeur Général est investi de tous les pouvoirs que les statuts et le Conseil d'Administration lui ont attribués expressément.

Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 02 Avril 2024 sous le n°202450635.

2024X00439SANB2

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE VIABILISATION

Société anonyme

Au capital social de 1.400.000D

Siège social : 51, avenue Hédi Nouira - Ennasr II

Identifiant RNE numéro : 0012123A

En vertu des délibérations, de la réunion du Conseil d'Administration du 27/3/2024, dont le procès-verbal a été enregistré le 02/4/2024 à la recette des finances d'El Menzah VI, sous le numéro 24702528, (quittance numéro M051293) et dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, le 4/4/2024 sous le n° 202451175, il ressort les décisions suivantes :

- Désignation de Monsieur Kamel Sfaxi en tant que président du conseil d'administration et de l'investir des mêmes pouvoirs que son prédécesseur.

- Reconduction à Monsieur Kamel Sfaxi, en sa qualité de président du conseil d'administration, les mêmes avantages, indemnités et primes servies à son prédécesseur.

- Le renouvellement du mandat du Directeur Général par intérim de la SIVIA, Monsieur Mohamed Sofiène Chaouachi, pour une durée de trois mois, à compter du 01/4/2024 et de lui accorder les mêmes avantages. Il peut être mis fin à ce mandat à tout moment.

2024400889SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société SLENNA

SARL non résidente

Capital social 400 000DT

Identifiant unique RNE 923821P

Siège social : Route Bou Othmane - Z.I 92-5010 - Ouardanine - Monastir

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société SLENNA SARL en date du 02 novembre 2023, enregistré à la recette des finances de Ouardanine, le 8 novembre 2023 n° de quittance M021673 n° d'enregistrement 23800875, et dont deux exemplaires ont été déposés au RNE le 8/4/2024 annonce n°202451954 bulletin n°70 les résolutions suivantes ont été prises :

1/ Autoriser le gérant de la société SLENNA Mr Souheil ARFA à conclure au profit de la société un emprunt (crédit de gestion) auprès de la banque internationale arabe de Tunisie - BIAT et de donner en contrepartie tous les biens de la société en garantie (hypothèque, nantissement).

2/ Renouvellement du mandat de gérance de Mr Souheil ARFA pour les 3 prochains exercices.

2024S00479SRLB2

Dissolution

SOCIETE VEJOVIS

SARL au capital de 15.000 DT

Siège social : 67 Rue Ali Jerem 2036 Soukra Ariana

Matricule fiscal : 1289279 K/A/M/000

Identifiant RNE : 1289279 K

En vertu du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société VEJOVIS en date du 18 Mars 2024, enregistré à la recette des finances de l'Ariana en date du 01 Avril 2024, sous le numéro 24503277 quittance n°M045333 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 12 Avril 2024 sous le numéro 202452101, il a

été décidé la dissolution anticipée de la société avec effet du 18 Mars 2024 et la désignation en qualité de liquidateur Mme Chiraz BELLARA épouse Abidi, titulaire de la carte d'identité nationale n°07536736 avec les pouvoirs les plus étendus.

Les créanciers peuvent faire déclaration de leurs créances et présenter au liquidateur les justificatifs de leurs créances dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la date de cette publication à l'adresse de liquidation 40 Rue des Roses Le Kram. Tél : 22 667 502.

2024400884SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte de donation dressé par le notaire Ziadi Nejmeddine et son assesseur daté le 28 mars 2024 enregistré à la recette des finances Hammam-Lif le 3 avril 2024, quittance n°M023540, Madame Assia Bent Mohamed Ben Amor Jhaider

A fait une donation de son fonds de commerce à son frère hamza JHAIDER tout le fonds de commerce café nommé HORIZON sis au rez-de-chaussée de l'immeuble horizon GP1 Km 14 Ezzahra.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains du nouveau propriétaire Hamza JHAIDER au siège du fonds de commerce café HORIZON sis au rez-de-chaussée de l'immeuble horizon GP1 Km 14 Ezzahra.

Dans les délais de 20 jours de la publication du présent avis au JORT.

2024T00353FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente sous seing privé enregistré à la Recette des Finances DENDEN en date du 27/3/2024 quittance n°M027443 enregistrement n°24201281, Madame Radhia bent Mohamed Khoudhai Epouse Khaled Echrif titulaire de la C.I.N n°05188993, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à la Résidence DES OLIVIERS n°4 Rue de Jérusalem 2010, Manouba consistant en un local pour exercer tout commerce nommé actuellement «alimentation générale» et ayant comme activité aujourd'hui Pâtisserie à Monsieur Achraf Ben Sadek Abidi titulaire de la C.I.N n°08346249 qui accepte.

Les oppositions doivent se faire sous la forme requise par la loi dans un délai de vingt jours, entre les mains de Maître Avocat sis au 56 Rue de Syrie bureau n°A1-1, 1er étage 1002 - Tunis, à partir de la parution du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est paru au Journal quotidien la Presse paru en date du 13 avril 2024.

2024T00357FCCC2

Cession de parts d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances Djerba le 22/3/2024, quittance n°MO3442 n° d'enregistrement 24202143. Mr Mounir Titulaire de la CIN n°03483968, Adel titulaire de la CIN n°05057862 Nejia titulaire de la CIN n°05720718, Hmida Titulaire de la CIN n°03447952. Mohsen Titulaire de la CIN n°03576545, Azzedine Titulaire de la CIN n°03418032, Fethia Titulaire de la CIN n°03463775, Rchida Titulaire de la CIN n°05724462, Mounira Titulaire de la CIN n°00276310, Ridha Titulaire de la CIN n°03577115, Naziha Titulaire de la CIN n°03510460, Kamel Titulaire de la CIN n°03577107, Ben Mahmoud ben Salem, demeurant tous à Beni Bendou Djerba ont cédé à Mme Habiba Guergueni Titulaire de la CIN n°03484626 demeurant à Beni Bendou Djerba, la totalité de ses parts indivises du fonds de commerce exploité dans le commerce de vente de denrées alimentaires sis à l'avenue Bechir Saoud Houmt Souk Djerba (place Habib Thamer) avec la totalité de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur au lieu du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la dite parution de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié aux journaux Essabeh le Temps du 4/4/2024.

2024R00880FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Selon un acte authentique établi par les deux notaires de Médenine Maitre Bssissa Lassad et son assesseur Monjie Naji daté le 25/3/2024 enregistré à la recette des finances à Zarzis le 28/3/2024 quittance n°M041782.

Mme Awatef Dchicha a fait donation à sa soeur Mme Latifa Dchicha tout le fonds de commerce cité Gaser ezawya Zarzis. Toutes oppositions doivent être déposées chez le donataire dans un délai de 20 jours après la publication au jort.

Cet avis a été publié au journal Achourouk le 4 avril 2024.

2024R00882FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant donation rédigée par Khlaifi Farhat notaire le 29/3/2024 enregistrée à la recette des finances de Morneg le 29/3/2024 quittance n°M027142, Mongi Chihi domicilié à Ahmed Zaied Mornag a donné à son fils Oussama Chihi domicilié à Ahmed Zaied Mornag la totalité de sa part au fonds de commerce destiné comme vente des fruits secs sis à la route Chela Mornag. Toute opposition pourra être rendue entre les mains de donataire dans le local donné vingt jours à partir de la date de la publication au JORT.

Le présent extrait est publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 13/4/2024.

2024R00896FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 28/3/2024, enregistré à la recette des finances de Mahdia le 3/4/2024 sous n°24202366 quittance n°M028205. Les héritiers du feu Abderazek Ben Hamid Ben Ali Fadhloun et qui sont : sa femme Samira Mehri, titulaire de la CIN n°03922135 et Mr Abdessalem Fadhloun, titulaire de la CIN n°09413839 et Mme Boutheina Fadhloun, titulaire de la CIN n°08652817 pour son compte et le compte de son frère Bilele Fadhloun titulaire de la CIN n°09421252 selon procuration a vendu et cédé à Mme Zohra Hmida Ep Abdelkarim Chouk titulaire de la CIN n°03916499, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente produit alimentaire, avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue Habib Bourguiba 5111 Hiboune Mahdia. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 5/4/2024.

2024S00459FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp en date du 24 novembre 2023 ; enregistré à la recette des finances de ksibet Mediouni le 01 avril 2024 sous le numéro 24200402, quittance numéro M0163291. Mr Faouzi Ben Ali Bouguila CIN n°04163291 (identifiant unique n°0342556j) a vendu à Mr Nizar Ben Khmais Nifzi CIN n°02322141 (identifiant unique n°0986217v) la totalité du fonds de commerce exploité pour CAFE et situé au numéro 84 avenue de la République Bennane.

Les oppositions seront reçues chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 6/4/2024.

2024S00463FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte signé le 12/5/2022 sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sfax le 01/4/2024 numéro d'enregistrement 2289830, numéro de quittance M035141 : Monsieur Walid Kamoun a vendu tous les actifs commerciaux y compris ses éléments matériels et moraux représentés par son activité salon de thé nommé : «chester» qui est utilisé dans le magasin situé à la route Gremda km 0.5 Sfax l'ensemble immobilier Medina centre rez-de-chaussée la boutique n°1 et la boutique n°11 appartiennent à Monsieur Mohammed Amine Kamoun.

Toute opposition doit être faite entre les mains de maître Belhadj Salem Ali dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Cette vente est publiée au journal «le Quotidien» le 02/4/2024.

2024X00408FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte authentique, signé le 7 et 8/02/2024, enregistré à la recette des finances Habib Bourguiba Sfax le 22/02/2024, sous le n°23202299, quittance n°M018108, Sayed BDIDA, Titulaire de la CIN 08190923 a vendu à Saifeddine Kannou Titulaire de la CIN 08762518 la totalité du fonds de commerce sis à la route Mharza Rue Alkhalil ben Ahmad 3042 Sfax, vente vêtements Frippe avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être formulées au lieu du fonds de commerce dans un délai de vingt (20) jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabeh le 29/02/2024.

2024X00435FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 22/2/2024 enregistré à la recette des finances Sakiet Ezzit Sfax le 26 mars 2024 quittance n°M026675, enregistrement n°24201069 établi par maître ADHAR Jawhar, avocat à la cour de cassation ayant ses études à Sfax, Mrs Mohamed Ben Hilel Haj Hmida et Omar Ben Hilel Haj Hmida demeurant à la route de Tunis km 9 cité El Ons Sfax, ont vendu à mademoiselle Nissaf Bent Habib Maaoui demeurant à Garn Halfeia Tejerouine le Kef, la totalité du fonds de commerce exploitable en vente de plats légers (fast-food) sis à l'avenue Habib Bourguiba Sakiet Ezzit Sfax avec tous ses éléments matériels et immatériels tels que le droit au renouvellement du bail, la clientèle, l'achalandage, le nom commercial, la réputation commerciale. Cette vente a été publiée au journal Echourouk le 6/4/2023 page 27.

Les oppositions se feront entre les mains de l'acquéreur dans le délai de 20 jours à partir de la parution de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2024X00437FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié rédigé par les deux notaires : Maître Mohamed Ali Karray et Maître Kais Karray en date du 3 Mars 2024 Enregistré dans le registre de premier Notaire sous le numéro 202 pages 152, enregistré à la recette d'enregistrement à Sfax le 13 Mars 2024 quittance n°M015622, par lequel Madame Ratiba bent Mohamed Naifer Epouse Jallouli titulaire de la CIN n°01219485 demeurant à la rue de l'Indépendance Sekiet Ezzit Sfax a cédé à titre de donation à Monsieur Boulbeba Ben Abdelhamid Jallouli Titulaire de la CIN n°08154351 demeurant à rue AbouKacem Chebbi Sekiet Ezzit Sfax, la totalité du fonds de commerce activité «Restaurant» situé à l'Avenue Ibn Chebat n°23 Immeuble Ayedi Sfax avec tous ses éléments matériels et moraux. Toutes les oppositions seront

acceptées à l'adresse de donataire dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Chourouk le 9 Avril 2024.

2024X00438FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte du 16/3/2024 enregistré à la recette des finances Sakiet Edeyer Sfax le 28/3/2024 sous le n° 24201068 reçu n°MO27582 Monsieur Mohamed Triki a vendu à Madame Najah Chalbi la totalité du fonds de commerce sis à la Rue Habib Bourguiba Sakiet Edeyer Sfax exploités de vente de vêtements confectionnés avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être remises entre les mains du Maître Mouna Miraoui avocat à la cour d'appel rue 10 rue Midhat Becha Sindibad 1 Tunis 1001 dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» en date du 9/4/2024.

2024X00443FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 01 mars 2024 enregistré à la recette des finances Raoued le 6 mars 2024 sous le n°24201323 quittance n°M034708 Riadh Ayari demeurant au 41 rue Khoutaya cité Gazela Ariana a vendu à Amir Borchani demeurant au 22 rue Borj Bourguiba cité Gazela Ariana le fonds de commerce relatif à l'activité de Boucherie inscrit au RNE au local sis au 8 rue Ali Haballah cité Gazala Ariana.

Toute opposition doit être notifiée au 416 bis rue Ali Haballah cité Gazala Ariana dans les 20 jours de la date de la publication du présent extrait au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été insérée au journal «Assabah» du 14 mars 2024.

2024400888FCCC2

Location gérance libre

Location d'un bien commercial

Selon actes écrits signés par signature le 01/3/2024 et immatriculée à la recette des finances de M. Bouzelfa le 01/3/2024 sous le n°24300360 Mr Ammar Aouini, titulaire de la C.I.N n°05002594, a loué à Ali Bennajeh, titulaire de la C.I.N n°03346973, l'ensemble du bien commercial exploité dans le magasin situé Sribt Rahma M Bouzelfa représenté dans une boulangerie avec tous ses éléments matériels et moraux avec un loyer annuel de 12.000 dinars.

Les objections seront acceptées dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de la présente annonce au JORT au bureau de Mme Fawzia Naas, avocate, sise à rue Al-Salam Grombalia.

Il a été paru aux journaux Echourouk et le Quotidien le 26/3/2024.

2024R00894FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte SSP, du 25/11/2023 enregistré à la recette des finances de Gremda le 02/4/2024, quittance n°M037211.

Mr Ali Sayedi titulaire de la C.I.N sous n°05390075 a loué à :

1. Mme Malika Farhati titulaire de la C.I.N sous n°13203704.

2. Mme Ibticem Baraket titulaire de la C.I.N sous n°11201210.

Le fonds de commerce du café qui porte le nom "mariya" exploité au local sis à la route de Gremda km 0.5 à Sfax.

Cette annonce a été publiée aux journaux «le Temps» et «Essabeh» du 5/4/2024.

2024X00432FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte authentique, signé le 01/3/2024, enregistré à la recette des finances Habib Bourguiba Sfax le 5/3/2024, sous le n°24301267, quittance n°M022726, Chamseddine Chequir titulaire de la CIN 08165953 a loué à Dhia elhak Chahed titulaire de la CIN 11074119 la totalité du fonds de commerce de salle de sport sise à la route de Soukra Taksim Bouhlel Sfax.

Les oppositions doivent être formulées au lieu du fonds de commerce dans un délai de vingt (20) jours de la publication de cette annonce au JORT.

2024X00436FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Location Gérance)

Par acte sous seing privé en date du 14/3/2024 enregistré à la recette des finances de Raoued le 24/03/2024, sous le n°24301680, Quittance n°M043272, Monsieur Adel Ouerghui, titulaire de la CIN n° 07289368, demeurant à Ennahli Borj Touil Ariana, a loué en location gérance la totalité du fonds de commerce destiné à l'alimentation générale (superette), à Mr Rafik Souidi titulaire de la CIN n°07681622, demeurant à Briket Kairouan avec tous ses éléments corporels et incorporels pour une durée de 02 années renouvelables commençant le 01/3/2024 et finissant le 28/02/2026.

Cet avis a été publié aux journaux «Assabah» et «Le Temps» du 5/4/2024.

2024400882FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Suivant PV de l'assemblée constitutive enregistré à la recette des finances Borj Louzir Ariana n°24701238 Quittance n°M031364 le 21/3/2024, et résolution de la

municipalité de Soukra n°1949 datée du 2/4/2024, il a été décidé la formation du syndic Résidence Karamelo située à la Nouvelle Soukra, Ariana, et dont le bureau est composé de : Rana Jamali, présidente - Rami Oualha, trésorier - Naoufel Meddeb, secrétaire général - Nour Mezghani, Badis Bouchaala et Radhia Daoud Mnakbi, membres.

2024R00887APSF1

Constitution d'un syndic

Suivant le PV de l'assemblée générale constitutive en date du 27 Janvier 2024, enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 4 Mars 2024 sous le numéro 24800571 quittance n°M009808, déposé à la municipalité du Kram le 14/3/2024, il a été décidé la constitution du syndic de l'immeuble Harmonie sis à Ain Zaghouan Tunis et son comité se compose :

Président : Mr Raouf Zrouga

Trésorière : Mme Chiraz Farhat

Membre : Mme Wafa Ben Fredj.

2024S00460APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publique d'un bien immobilier

A la demande de : Mamia Ben Khacem Ben Yahiya, employée à l'étranger qui a élu son domicile au cabinet de maître Lotfi Mdaghi avocat sis à l'avenue du Kuweit immeuble tour bleu Hammamet.

Partie saisie : Mustapha Chaherlli ; sa profession le travail son numéro du registre de commerce n'est pas connu; et qui demeure à la rue de Zambie kelibia.

A la diligence : de Maître M'Daghi Lotfi, avocat demeurant à l'avenue du Koweït, immeuble tour bleu Hammamet. M.F 750377/F.

Immeuble à vendre : Une villa objet du titre foncier n°654515 Nabeul, nommé *aredh mustapha* d'une superficie de 399m constituée de deux étages, et un studio et garage situés à cité Erriadh Kelibia.

Mise à prix : Le prix est cinq cent quinze milles trois cent quarante dinars (515.340.000d).

Date et lieu de la vente : lundi 13-5-2024 à partir du 9 heures du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Nabeul.

- On peut visiter les terrains tous les jours.

2024R00888VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule RNE n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

La Société Mahdia Sea Products "MSP" matricule Fiscal n°1567879 E, siège social Tunis Belvédère 99-101 Avenue de la Liberté appartement n°A 1-1.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, 11 rue Mikhail Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité d'un terrain nu, parcelle n°31 et 19, d'une superficie de 3175 m², situé à la zone industrielle du Mahdia.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Mahdia le 13/5/2024 à 9h.

Mise à prix :

Quatre cent quarante quatre mille cinq cent Dinars (444.500, 000D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2024S00474VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule RNE n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Olaya Bent Hassen Beji, Titulaire de la CIN n°00477016, demeurant au 616 Avenue Habib Bourguiba Mahdia.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, 11 rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/AP000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°6482 Mahdia, parcelle n°1 d'une superficie de 539 m², situé à la région de Hiboun Mahdia, consistant en un terrain nu, classé "Ua", destiné à l'habitation individuelle.

Date et lieu de l'adjudication:

Tribunal de Première instance de Mahdia le 13/5/2024 à 9h.

Mise à prix :

Trois cent vingt trois mille quatre cent Dinars (323.400,000D) après rabaissement de 40 % avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2024S00475VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé

Le poursuivant :

Les héritiers du défunt Mohamed ben Med ben Hadj Amor Hmida sa veuve Chadlia bent Saleh El Achech et ses

enfants Med Chokri Hmida, Lamia Hmida, Kawther Hmida, Mondher Hmida, Samir Hmida et Makrem Hmida, résidents à la rue Ahmed Chawki, Msaken, Sousse, leurs avocat Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse MF : 1059253V.

L'avocat poursuivant : Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse - Téléphone : 73264360, Fax : 73260557.

Les parties saisies :

1- Mohsen Ben Hédi Jawahdou, n° CIN inconnue, résident à Sidi Abdelhamide, Sousse.

2- Foued Ben Hédi Jawahdou, n° CIN inconnue, résident à Sidi Abdelhamide, Sousse.

3- Kamel Ben Hédi Jawahdou, n° CIN inconnue, résident à Sidi Abdelhamide, Sousse.

4- Najete Bent Hédi Jawahdou, n° CIN inconnue, résidente à Sidi Abdelhamide, Sousse.

5- Hayete Bent Hédi Jawahdou, n° CIN inconnue, résidente à Sidi Abdelhamide, Sousse.

6- Naziha Bent Hédi Jawahdou, n° CIN inconnue, résidente à Sidi Abdelhamide, Sousse

7- Ahmed Ben Amor Akike, n° CIN inconnue, résident à Sidi Abdelhamide, Sousse

L'immeuble objet de la vente : Il s'agit de la totalité de l'immeuble dénommé «Sidi Abdelhamide» objet du titre foncier n°43820 Sousse, superficie 831 m², composé de la parcelle n°02, terrain nu à vocation de bâtiment sis à Sidi Abdelhamide - Sousse, entouré du nord de la parcelle n°1 de la parcelle D496, à l'est parcelle n°2 de la parcelle D495, au sud route projetée par le ministère de l'équipement et à l'ouest un lot à la propriété des voisins parcelle n°2 de la parcelle D495. Une parcelle sous la forme d'un semi rectangle.

Les charges réelles et les prénotations grevant l'immeuble saisi : Pas de charges et prénotations grevant la totalité de l'immeuble saisi.

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à deux cents neuf mille huit cents vingt dinars (209.820,000 dinars).

La date et lieu de la vente : Le jeudi 23 mai 2024 à partir de 9 h et suivant près la chambre des ventes immobilières du Tribunal de 1ère Instance de Sousse.

La visite : Tous les jours de 9 h à 18 h.

Conditions de participation : Toute personne désirant participer aux enchères, doit désigner un avocat et présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable d'un montant au moins égal au tiers (1/3) de la mise à prix.

Les étrangers doivent avoir être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

Consultation du cahier des charges : Une copie du cahier des charges est mise à la disposition de toutes personnes intéressées et ce auprès du Greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse et à l'Etude de Med Haithem Ben Maklouf, l'avocat poursuivant.

2024S00476VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la suite d'une saisie immobilière

Cabinet Maître Mohamed Jebir

Avocat à la cour

4 Rue Victor Hugo n°12 Sfax

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aux enchères publiques de l'immeuble sous- indiqué aura lieu le lundi 13/5/2024 à partir de neuf heures du matin à la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Sfax.

Immeuble objet de l'adjudication : un terrain d'une superficie de 820 m² sis à sidi youssef près résidence Rommana kerkena Sfax délimité au sud rue, à l'est résidence Rommana, au nord Hmani et à l'ouest les héritiers Kammoun. Le terrain comporte 4 studios d'une superficie de 258 m².

Poursuivant : Mehres Gamgui CIN n°01058230, non immatriculé au R.C. domicile élu son avocat Maître Mohamed Jebir 4 rue Victor Hugo Sfax.

Partie saisie : Aref ben Ahmed ben Maktouf Mssaddak, C.I.N n°05388840 demeurant Sidi Fraj Kerkena Sfax.

Motif Légal : En vertu de la saisie - immobilière n°16556 en date du 18/01/2024 établie par l'huissier notaire Bassem Khabou en exécution du jugement n°89010 rendu par la cour d'appel de Sfax le 02/01/2023 et signifié par l'huissier notaire suivant exploit n°16168 en date du 5/4/2023.

Mise à prix : Trois cent quatre vingt et un mille dinars (381.000, 000) majorée des frais fixés par le tribunal.

Observations :

1) Nul ne peut participer à l'adjudication que celui qui consigne au moins le tiers de la mise à prix et ce par l'intermédiaire d'un avocat conformément à l'article 425 du C.P.C.C.

2) On peut visiter les lieux pendant toute la semaine.

3) Tous les frais sont ajoutés au prix de l'adjudication.

4) Pour amples renseignements on peut s'adresser au Greffe du Tribunal de Première instance de Sfax où se trouve le cahier des charges déposé ou au cabinet Maître Mohamed Jebir Avocat poursuivant 4 rue Victor Hugo n°12 Sfax.

2024X00442VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, société anonyme, RC : B19321997 représentée par son président directeur général, dont le siège social est situé à Tunis, 139 avenue de la Liberté Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF : 501961FAP000.

Partie saisie :

Mohamed Ben Rafik Ben Tayeb Oaoud, titulaire de la CIN 08781492 demeurant à l'avenue Bourguiba rue Chikh Lakhmi n°52 el Ain Sfax.

Propriété à vendre :

La totalité du bien objet du titre foncier n°82673 Sfax dénommé Phenicia II 22 situé à la route Gremda au nord-ouest de l'avenue Majida Boulila qui représente un appartement situé au 2ème étage d'une superficie de 83m² qui correspond à la parcelle n°29 du plan de lotissement du titre foncier n°39820 Sfax avec les parties indivises s'y rattachant au dit titre au nombre de 83/2578 sous traites du titre foncier n°39820.

Mise à prix :

Fixée à soixante douze mille dinars (72.000,000D) après réduction du prix de 40% en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis au palais de justice rue Victor Hugo Sfax le lundi le treize Mai deux mille vingt quatre (13/5/2024) à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax.

2024X00444VEPA1

Vente aux enchères publiques

Les poursuivants : les sieurs et dames Aicha, Jamila, Zohra, Abdeltif, Mohamed fils de Almi Hasnaoui, ayant élu domicile au cabinet de leur avocat Maître Akram Moussa sis au Kram 06 Rue Lagha.

- La copropriétaire : Mme Zina Ben Said, aucun domicile ne lui est connu.

- L'avocat poursuivant : Maître Akram Moussa Avocat, 06 rue Lagha le Kram.

L'immeuble à vendre : la totalité de la propriété objet du titre foncier n°57229 Tunis qui consiste en un local à usage d'habitation d'une superficie de 136 m² sis à Rue Jugurtha n°2 Le Kram ouest - Tunis, se composant de 3 chambres à coucher, une salle d'eau, et une cuisine.

Titre exécutoire : Le jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis sous le n°9602 en date du 7/3/2017.

La mise à prix : est fixée à la somme de 144.070,000 Dinars, plus les frais de poursuite qui seront fixés le jour de l'audience.

La visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble est permise chaque jour.

L'adjudication : aura lieu le Mardi 7/5/2024 à partir de 9H au Tribunal de 1ère instance de Tunis 1.

Conditions de participation aux enchères : Les étrangers ne peuvent participer à l'adjudication qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur de Tunis, et nul ne peut participer qu'après avoir consigné ou présenté un chèque certifié ou une caution bancaire comprenant le tiers du prix cité.

2024400861VEPA1

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante : Amen Bank SA représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V - RC n°B176041996 Tunis.

La partie saisie : Faouzi Sammari cin 07587721 sis au restaurant phénix marié à Fehria Bani cin 06387453 sans travail selon le régime de copropriété autant approbatrice aux hypothèques.

Avocat poursuivant : Maître Dhaker Magroun demeurant au 4bis Rue du Mali, 5 étage bureau n°2, le Belvédère Tunis 1002, matricule fiscal 797021 F

Les parts indivises objet de la saisie : La totalité des parts indivises dans l'immeuble dénommé neziha objet du titre foncier 524030 Nabeul.

Les parts indivises représentent 155 parts sur une totalité de 141800 parts

Elles sont représentées par une parcelle rectangulaire sur laquelle est construite un édifice "form" par 2 étages construit sur une méthode moderne. La totalité de la superficie du rez-de-chaussée et de l'étage supérieur est 125 mètres carrés et du 2ème étage est 95 mètres.

L'édifice se trouve sur un regroupement rural est de bir bouragba et la cité est en manque de route asphaltée et de l'onas et d'autres équipements. La valeur de la terre est 140000md. La valeur du rez-de-chaussée est de 550 d le mètre carré sur une totalité de 68750d et 1 étage supérieur est 400 d le Mètre carré sur une valeur totale de 50000 d

2ème étage Mètre carré 200 d sur une valeur de 19000d

La description a été faite par l'expert judicaire monsieur Taoufik Mansour selon son rapport ajusté par le président du tribunal de 1ère instance de Grombalia le 10/5/2023

Les parcelles se situent à la rue d'Espagne est constitué d'une villa de trois étages.

Le premier étage a une superficie de 80m carrés possédant un garage un sellier et un escalier qui nous mène au rez-de-chaussée qui a une superficie de 280m carrés ayant un salon et une salle à manger toilettes et cuisine une chambre et un escalier menant au premier étage d'une superficie de 285m carrés constitué par une salle suite parentale 4 chambres 2 douches et 2 Terrasses le restant de la superficie englobe un jardin des plantes de décoration et du passage l'état de la villa est bon et il lui manque un entretien.

Les parcelles se situent à la rue d'Espagne est constitué d'une villa de trois étages.

Le premier étage a une superficie de 80m carrés possédant un garage un cellier et un escalier qui nous mène au rez-de-chaussée qui a une

superficie de 280m carrés ayant un salon et une salle à manger toilettes et cuisine une chambre et un escalier menant au premier étage d'une superficie de 285m carrés constitué par une salle suite parentale 4 chambres 2 douches et 2 Terrasses le restant de la superficie englobe un jardin des plantes de décoration et du passage l'état de la villa est bon et il lui manque un entretien.

Mise à prix : la mise à prix des parts indivises est fixée à cent soixante deux mille cinq cent dinars (162.550,000D) majorée des honoraires et des frais légaux qui seront fixés par la chambre des criées du tribunal de première instance de Grombalia.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 13 mai 2024 (13/5/2024) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Grombalia sis à Grombalia.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures.

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de 1ère instance de Grombalia et prendre connaissance du cahier des charges

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix.

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2024400887VEPA1

Avis aux créanciers

Cession de société au tiers

Société HIPPO SARL

Route de Dekhila 5111 Mahdia

IU : 1378208Q

En vertu de la décision du tribunal de 1ère instance de Mahdia le 12/12/2023, dans l'affaire règlement judiciaire n°02/2019 de la société "ALCHIMY" il a été décidé :

Autorisé la Société HYPPO de poursuivre son activité avec cession à des tiers, et chargé l'administrateur judiciaire d'établir un cahier des charges sous le contrôle du juge commissaire, en déposant une copie au greffe du tribunal, effectuera les démarches nécessaires conformément aux exigences des chapitres 438 et 460 du Code de commerce, et réceptionnera les offres.

2024S00477VEPA2

Ouverture de la procédure de distribution

Tribunal de première instance de Sfax 2 - Affaire n°167

En vertu de la décision émanant du juge commissaire du tribunal de 1ère instance de Sfax 2 en date du 28/3/2024, ordonnant l'ouverture des procédures de distribution des sommes consignées à la caisse des dépôts et consignations de la République Tunisienne sous le numéro M000767 datée du 8/01/2021 d'un montant de 55.304,940 dinars.

Suite à la demande de distribution effectuée par la société tunisienne d'assurance et de réassurance STAR par l'assistance de Maître Fourati Hichem son avocat à l'encontre de Fayçal Lachtar et Mohamed Bachir Harrabi et les autres créanciers déclarés dans l'ordonnance sur requête. En vertu de l'article 468 CPCC «tout créancier non inscrit qui entend participer à la distribution du prix doit produire dans les 30 jours qui suivent la publication prévue par l'article 466 ses titres de créance au greffe du tribunal conformément à l'article 468 qui prévoit : «tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu. Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les insertions et sommations prévues aux deux articles précédents». Cette annonce a été rédigée selon les dispositions des articles 466 et 467 CPC.

2024X00441VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LA FINANCIERE WIDED SICAF

Société anonyme

Au capital de : 60 000 000 Dinars

Siège social : 70, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant unique (RNE) : 0433556 P

Messieurs les actionnaires de la Société La Financière Wided SICAF S.A sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 15 Mai 2024 à 11 heures au siège social sis au : 70, avenue Mohamed V - 1002 Tunis belvédère - (3ème étage), et ce à l'effet de statuer sur les points de l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée;

2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2022 ;

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022 ;

4- Approbation du rapport du conseil d'administration, des conventions réglementées et des états financiers relatifs à l'exercice 2022 ;

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2022 ;

6- Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

7- Questions diverses.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège social ci-haut mentionné.

2024R00893SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du 18 avril 2024

"SOCIETE L'HOMARD SA »

S.A au capital de 7.010.000 DT

Registre National des Entreprises - identifiant unique : 1047956G

Siège social : Kalaa Kebira 4060

Messieurs les actionnaires de la société «L'HOMARD SA» sont

convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra jeudi le 18 avril 2024 à onze heures à Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2023.

2. Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

3. Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2023

4. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023

6. Fixation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2023

7. Pouvoirs pour Formalités.

2024S00495SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

POLYCHEMICALS TUNISIA

Société anonyme

Au capital de 320.000 Dinars

Siège social : Av. Hédi Chaker Immeuble Ennour Escalier B 1er étage 3000 Sfax

Immatriculée au registre national des entreprises

Sous l'identifiant unique : 0418044E

Les actionnaires au capital de la société «Polychemicals Tunisia» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, qui sera tenue, le vendredi 10 mai 2024 à 10h du matin au siège social de ladite société sus-mentionnée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2023.

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023.

3) Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2023.

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

5) Affectation du résultat de l'exercice 2023.

6) Approbation des conventions réglementées et des autres opérations conclues avec les parties liées pour l'exercice 2023.

7) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Directeur Général pour leur gestion durant l'exercice 2023.

8) Questions diverses.

9) Pouvoirs pour formalités.

2024X00440SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CAP OBLIG SICAV

Société d'Investissement à capital Variable

Régie par le code des Organismes de Placement Collectif

(loi n°2001-83 du 24 juillet 2001)

IU-RNE : 0770729W

Matricule fiscal : 770729 W/N/M/000

Siège social : 25, avenue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

Les actionnaires de CAP OBLIG SICAV sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le 13 mai 2024, à 8 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023 ;

2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2023 ;

3. Examen et approbation des comptes et du bilan au 31/12/2023 ;

4. Quitus aux Administrateurs ;

5. Affectation des résultats.

2024400866SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société CAVEO AUTOMOTIVE TUNISIA

Société anonyme

Capital social : 55 000 000 Dinars

Identifiant unique : 0012628X

Siège social : Zone Industrielle Borj Cedria - 2050 - Hammam-lif

Messieurs les actionnaires de la société CAVEO AUTOMOTIVE TUNISIA S.A sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 2 mai 2024 à 11 heures, au siège de la société, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023

2. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023

3. Quitus aux administrateurs

4. Jetons de présence

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023

6. Mandat des administrateurs

7. Nomination d'un commissaire aux comptes pour les états financiers consolidés.

2024400878SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2024

SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENTS SANITAIRES DE BEJA S.A «SOTES S.A»

Société anonyme

Au capital social de 605 500 Dinars

Siège social : ZI Cité El Amal 9070 Mjez El Bab

Identifiant unique : 0929702J

Les actionnaires de la société Tunisienne D'équipements Sanitaires de Béja S.A sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 14/5/2024 à 10 heures à la ZI cité El Amel Medjez Elbab, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités de convocation de l'AGE et de la tenue tardive de cette réunion,

2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2016,

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2016,

4. Approbation des états financiers 2016,

5. Approbation des conventions réglementées mentionnées au niveau du rapport d'activités de la société et au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'année 2016,

6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur,

7. Renouvellement et régularisation des mandats des administrateurs pour la période 2017/2018/2019,

8. Renouvellement et régularisation des mandats des administrateurs pour la période 2020/2021/2022,

9. Désignation d'un commissaire aux comptes,

10. Autorisation donnée au conseil d'administration concernant le mandat du commissaire aux comptes,

11. Affectation du résultat de l'exercice 2016,

12. Quitus aux administrateurs sur la gestion relative à l'exercice 2016.

13. Régularisation de la situation des fonds propres de la société qui sont devenus en dessous de la moitié du capital, conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales,

14. Fixation des jetons de présence de l'année.

15. Questions diverses.

2024400886SANB3

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE VIABILISATION

Société anonyme

Au capital de 1.400.000D

Siège social : 51, avenue Hédi Nouira - Ennasr II

MF : 012123A/P/M/000

Messieurs les Actionnaires,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIVIA, qui se tiendra le Mercredi 15 Mai 2024 à 10 heures au siège social de la Société Immobilière et de Viabilisation, 51 Avenue Hédi Nouira - 2037 Ennasr II - Ariana et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

2. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions et engagements visées par les articles 200, et 475 du code des sociétés commerciales ;

4. Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

6. Cooptation d'un nouvel administrateur ;

7. Renouvellement du mandat de deux administrateurs ;

8. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et aux membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2023 ;

9. Pouvoirs pour formalités.

2024400890SANB3

DIVERS

Avis au public

En vertu de la demande de mise à jour numéro 68229 déposée au tribunal foncier de Tunis par Madame Tamadher Yahyaoui au profit de Salwa Maimouni visant à enregistrer une série de contrats émis par les héritiers de Faraj bin Hassan Al-Abed et les héritiers de ses épouses Aicha fille d'Omar Al Abed, dont l'héritage a été entouré par Zahra, Abdelkader, Al-Abed, Habiba, Khemais et Abdelatif, enfants de Faraj Al-Abed, et Chelbia fille d'Ali Jalassi, dont l'héritage a été entouré par Saleha, Rebeh, Arabiya, Mahd et Mohsen et Saleh en vertu d'un contrat de vente conclu entre Meed et Mohsen et Saleh en vertu d'un contrat de vente conclu entre Med et Mohsen Al-Awni et Salwa Maimouni, reconnu par signature datée du 5/5/2010 et enregistrée le 6/5/2010, et un contrat de vente conclu entre Saleha et Arabiya filles de Faraj Al-Awni et Salwa Maimouni, reconnu par signature datée du 15/7/2006 et enregistrée le 28/8/2006, et un contrat de vente conclu entre Hassan AlAwni et Salwa Maimouni, reconnu par signature datée du 23/11/2011 et enregistré le 23/11/2011, objet de l'inscription foncière numéro 114457 Tunis, située au numéro 56, rue 4168, quartier El Najah, El Mallassin du gouvernorat de Tunis.

En conséquence, et à partir de la date de cette annonce jusqu'à l'expiration d'un délai de deux mois, un délai de contestation de cette demande ou d'intervention dans son sujet est ouvert auprès du tribunal foncier de Tunis (11ème direction).

2024T00354DIVD2

Avis complémentaire

Suite à l'ordonnance tirée par le juge foncier dans la demande de mise à jour n°6232/4 inscrite à l'ordre du tribunal foncier de Nabeul datée le 21/12/2023 conformément à l'article 17 de la loi n°34 -2001 portant la mise à jours des titres fonciers de disposer au demandeur Mr Cherif ben Abdelkader Bakhti de publier une publicité complémentaire donnant lieu aux contrats de ventes à sa propre compte des vendeurs Mrs : Arbi ben Mohamed ben Arbi, Khadija bent Mohamed Riahi, Kilani ben Mohamed ben Arbi, Ali ben Mohamed ben Arbi et Hédi ben Mohamed ben arbi en outre une publicité complémentaire qui sera insérée au journal officiel de la République Tunisienne.

2024R00895DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Melle, Fatma ben Abdessalem Ben Taher Ferchichi titulaire de la carte d'identité n°01943174 annonce avoir perdu le titre de propriété numéro 65770/11 faisant l'objet du tirage au sort immobilier numéro 72223 Kairouan sis Imadet de Dkhila, délégation de Sbikha, gouvernorat de Kairouan selon un certificat de publication n°279 délivré par le centre national de sûreté à Sbikha le 7 Novembre 2023.

2024S00461DIVD2

Avis

Les héritiers du feu Ali Abid informent le public qu'ils ont perdu leur titre de propriété concernant l'acte de vente daté le 29/3/1995 dressé par les notaires Hédi Kharrat et Mohamed Abdelmoula concernant 1/4 de la parcelle de terre d'une superficie 844m² située sur la route de Gremda klm 5 Sfax et qu'ils désirent avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce est publié au JORT et chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2024X00431DIVD2

Déclaration de perte du titre de propriété

Mokhtar Ben Mohamed Ben Salah Ben Khalifa titulaire de la carte d'identité n°01272629 annonce au public que son titre de propriété n°4520/02 pour le titre foncier n°57431 Sfax, d'une superficie de 402 mètres carrés, situé sur la route de Sidi Mansour km 3,5 en bordure d'une rue Sfax, est perdu et il veut extraire une deuxième copie et celui qui veut s'opposer s'adresse auprès du notaire de Sfax Mzid Mohamed dans trente jours à partir de la date de cet avis.

2024X00434DIVD2

Perte d'un contrat de partage

Monsieur Mohamed ben Bechir ben Ali Ennouri annonce qu'il a perdu le contrat de partage qui fixe de ce qu'il a réglé sur les biens de son père Bechir ben Ali Ennouri par l'intermédiaire des deux notaires Mohamed Koubaa et Mohamed Chefei en date du 24/02/1975 dont une copie a été extraite du livret du notaire mentionné ci-dessus, marqué numéro 59 feuille 49 enregistré le 31/3/1975 marqué numéro 1089.

Il veut en extraire une deuxième copie originale pour remplacer l'original les objections sont acceptées auprès du notaire : M. Khaled ben Hmida dont le bureau est situé à Sakiet Ezzit dans un délai de trente jours à compter de la date de cette annonce.

2024X00445DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Madame Amel bent Ali Chebbi, titulaire de la CIN n°00389612, avise, suivant sa déclaration sur l'honneur signée le 27/3/2024 au consulat général de la République Tunisienne à Paris, qu'elle a perdu son titre de propriété n°28126 en date du 9/12/2019 relatif à la propriété objet du titre foncier n°167438 Tunis dénommé "Maheri 150" consistant en un appartement au quatrième étage situé à Laaouina, La Goulette Tunis.

Le présent avis a été publié dans les deux journaux "Le Quotidien" et "Echourouk" du 13/4/2024.

2024400883DIVD2

BTK SICAV
Société d'investissement à Capital Variable
loi 2001-83 du 24/7/2001
JORT n° 59 du 24/07/2001

BILAN
arrêté au 31 décembre 2023
(unité : en Dinars Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2023	31/12/2022
AC1- Portefeuille-titres	**4.1**	**23 198 930,849**	**14 551 838,262**
Actions et valeurs assimilées		0,000	0,000
Obligations et valeurs assimilées		23 198 930,849	14 551 838,262
AC2- Placements monétaires et disponibilités	**4.3**	**14 981 761,047**	**6 904 808,441**
Placements monétaires		14 466 661,410	6 522 396,159
Disponibilités		515 099,637	382 412,282
AC3- Créances d'exploitation		**131,110**	**52,360**
Autres débiteurs		131,110	52,360
TOTAL ACTIF		**38 180 823,006**	**21 456 699,063**
PASSIF			
PA1- DETTES SUR AVANCE DE PLACEMENT	**4.5**	0,000	0,000
PA2- OPERATEURS CREDITEURS	**4.5**	52 050,555	31 510,649
PA3- AUTRES CREDITEURS DIVERS	**4.5**	33 172,243	30 775,271
TOTAL PASSIF		**85 222,798**	**62 285,920**
ACTIF NET		**38 095 600,208**	**21 394 413,143**
CP1- Capital	**4.7**	35 061 484,350	20 255 192,283
CP2- Sommes distribuables	**4.8**	**3 034 115,858**	**1 139 220,860**
Sommes distribuables des exercices antérieurs		768 686,268	-0,004
Sommes distribuables de l'exercice		2 265 429,590	1 139 220,864
ACTIF NET		**38 095 600,208**	**21 394 413,143**
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		**38 180 823,006**	**21 456 699,063**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

BTK SICAV
Société d'investissement à Capital Variable
loi 2001-83 du 24/7/2001
JORT n° 59 du 24/07/2001

ETAT DE RESULTAT
du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023
(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	DU 01/01/2023 AU 31/12/2023	DU 01/01/2022 AU 31/12/2022
PR1- Revenu du portefeuille-titres	**4.2**	**1 234 757,248**	**913 812,342**
Dividendes		0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 234 757,248	913 812,342
PR2- Revenus des placements monétaires	**4.4**	744 971,840	287 208,846
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**1 979 729,088**	**1 201 021,188**
CH1- INTERETS SUR AVANCE DE PLACEMENT	**4.6**	0,000	-2 187,000
CH2- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	**4.6**	-156 993,495	-106 124,741
REVENU NET DES PLACEMENTS		**1 822 735,593**	**1 092 709,447**
PR3- Autres produits		0,000	0,000
CH2-AUTRES CHARGES	**4.6**	-59 890,602	-43 873,107
RESULTAT D'EXPLOITATION		**1 762 844,991**	**1 048 836,340**
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation	**4.8**	502 584,599	90 384,524
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		**2 265 429,590**	**1 139 220,864**
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		**-502 584,599**	**-90 384,524**
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		12,287	69 820,786
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-0,650	-72 685,000
Frais de négociation de titres		-52,076	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**1 762 804,552**	**1 045 972,126**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

BTK SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Loi 2001-83 du 24/7/2001
JORT n° 59 du 24/07/2001

VARIATION DE L'ACTIF NET
du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

(unité : en Dinars Tunisien)

	01/01/2023 31/12/2023	01/01/2022 31/12/2022
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**1 762 804,552**	**1 045 972,126**
Résultat d'exploitation	1 762 844,991	1 048 836,340
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12,287	69 820,786
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,650	-72 685,000
Frais de négociation de titres	-52,076	0,000
AN2- Distributions de dividendes	**0,000**	**0,000**
AN3- Transactions sur le capital	**14 938 382,513**	**4 333 024,465**
SOUSCRIPTIONS	**35 830 620,080**	**16 134 011,103**
- Capital	32 809 762,476	15 009 010,031
- Régularisation des sommes non distribuables	-48,940	299 152,253
- Régularisation des sommes distribuables	3 020 906,544	825 848,819
RACHATS	**-20 892 237,567**	**-11 800 986,638**
- Capital	-19 142 629,884	-10 942 992,799
- Régularisation des sommes non distribuables	27,994	-250 540,374
- Régularisation des sommes distribuables	-1 749 635,677	-607 453,465
VARIATION DE L'ACTIF NET	**16 701 187,065**	**5 378 996,591**
AN4- Actif net		
En début de l'exercice	21 394 413,143	16 015 416,552
En fin de l'exercice	38 095 600,208	21 394 413,143
AN5- Nombre d'actions		
En début de l'exercice	193 548	153 010
En fin de l'exercice	324 144	193 548
VALEUR LIQUIDATIVE	**117,527**	**110,538**
AN6- Taux de rendement	**6,34%**	**5,62%**

2024400885BCFA5